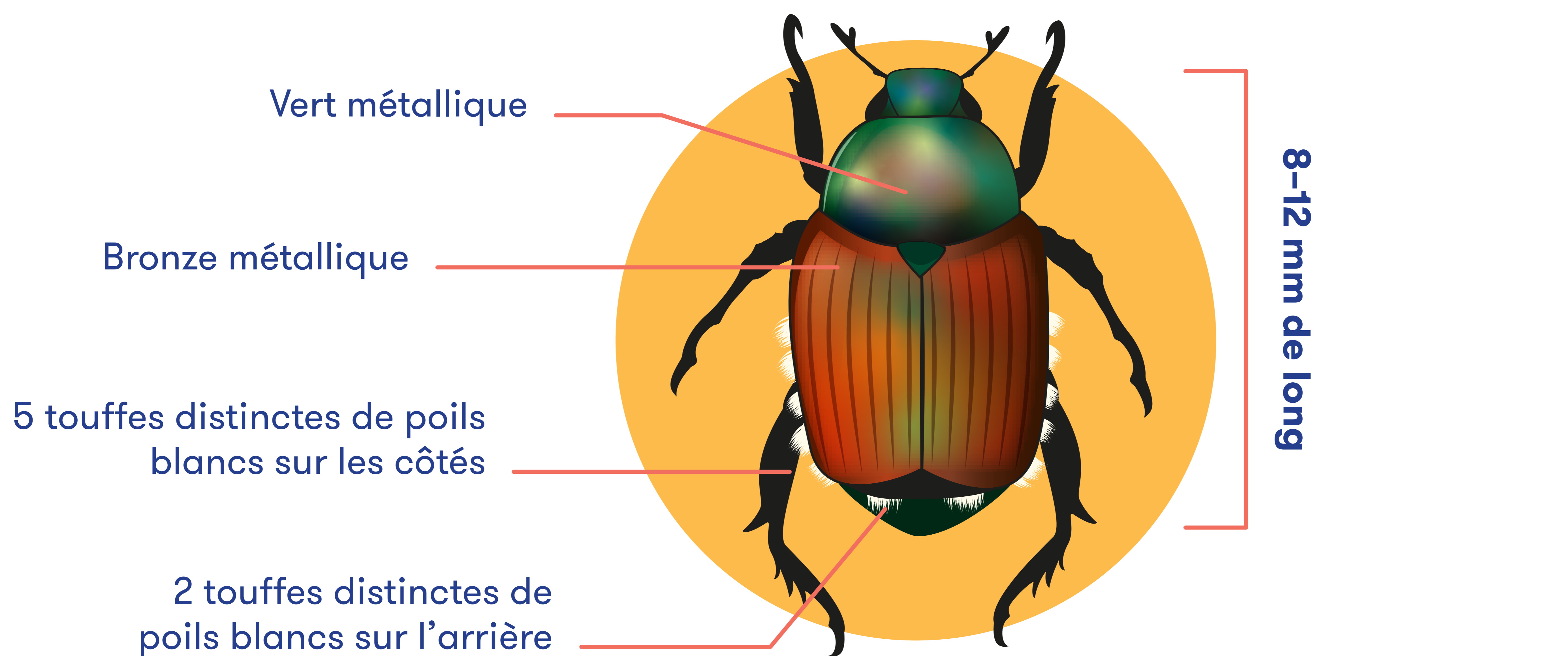


Le Scarabée japonais

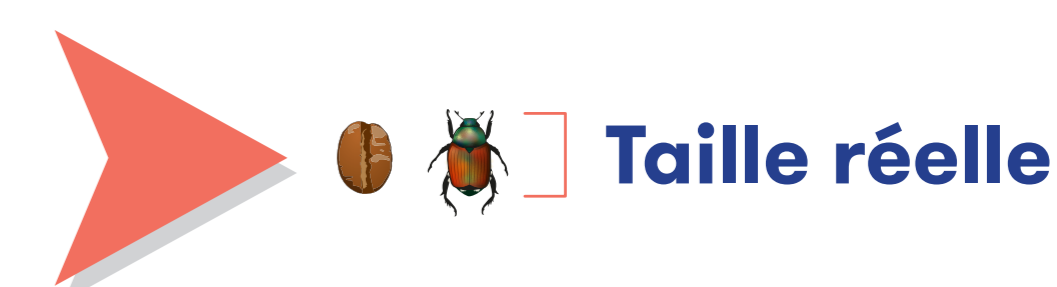
Popillia japonica

Sans danger pour la santé, le Scarabée japonais est un insecte invasif (dit « de quarantaine ») particulièrement problématique : il cause des **dégâts considérables** aux cultures, jardins, arbres et à la végétation en général. Détecté au Tessin en 2017 et à Genève en 2025, il se répand rapidement en Suisse.

Reconnaître et signaler le Scarabée japonais



Un petit scarabée de la taille d'un grain de café.



Vous pensez avoir reconnu un Scarabée japonais ?

Son signalement est obligatoire

1 Tentez de capturer l'insecte (il est inoffensif) en le conservant dans un récipient bien fermé.

2 Comparez l'insecte à la description : si les détails correspondent, prenez une photo.

3 Transmettez rapidement le cas aux autorités avec le lieu exact de la découverte, en scannant ce code :



Ne relâchez pas le scarabée avant d'avoir obtenu une réponse.

